

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 25 (1887)
Heft: 6

Artikel: Deux professeurs de langues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. -- Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La goutte.

Qui l'aurait cru ? Qu'après le monopole de la poudre, des postes, des télégraphes et des téléphones, la Confédération, en attendant celui des chemins de fer, prendrait à elle le monopole de la *goutte*. Et nous y marchons à grands pas. La loi du 23 décembre dernier, bien que lourdement fiscale, est si bien capitonnée de bonnes intentions et de sentiments humanitaires, qu'il faudrait vraiment être mauvais Suisse ou buveur endurci, pour avoir l'idée subversive de la soumettre au referendum.

Aussi, laisserons-nous aux fabricants de spiritueux à tous les degrés le soin de revendiquer à leur profit les grands principes de la liberté d'industrie, qui paraissent fléchir le genou devant une nouvelle manifestation du socialisme d'Etat.

Quant aux consommateurs eux-mêmes, les chevaliers du *mame*, les courtisans de la *roquille* et les adorateurs du *petit rayé*, ils sont un peu trop tributaires de leur passion pour que celle-ci leur laisse la vigueur nécessaire à tenter un coup de force. Donc, une conspiration n'est guère à craindre.

Les habitués des *tojottes*, des cabarets borgnes et de l'arrière-boutique des épiciers sans scrupule, pourront continuer à boire du *crache-feu* dans les prix doux, jusqu'au 30 mars prochain. Puis, il leur sera accordé un second répit pendant l'époque référendaire qui ne manquera pas de se produire, à l'instigation des distillateurs actuels. Mais, une fois que le peuple se sera prononcé — si c'est en faveur de la loi — il y aura un moment pénible pour les *mameurs* et les *gouttiers*.

La matière première, le trois-six, étant majoré de 60 à 80 pour cent par la Confédération, les fabricants de dérivés, eau-de-vie, cognac, rhum et autres tue-gens, devront doubler leurs prix, et le but à atteindre — hélas, l'ivresse — sera moins accessible.

Mais, le buveur endurci ne s'arrête pas à ces mesquines considérations. « Qui a bu, boira », coûte que coûte. Il satisfera sa passion quand même, avec plus de préjudice pour sa famille, voilà tout. Car l'alcoolique trouvera, demain comme hier, des gens aux mains crochues, qui sont toujours prêts à échanger une bouteille d'eau-de-vie contre une pièce de vêtement, un meuble ou un drap de lit. Il n'y a qu'à voir le grand matin, déjà avant le jour, ces réunions de buveurs attablés dans une salle basse, enfumée, dans une atmosphère épaisse et nausé-

bonde ; ces hommes aux yeux rougis et clignotants, à la peau bistrée, enflammée et malade ; ces mains qui tremblent nerveusement, pour se faire une idée du tableau qu'offrent les champions de la *goutte*, dans leurs sentines préférées.

C'est se bercer d'une étrange illusion que de penser que l'Helvétia vivandière sauvera tous ces pêcheurs impénitents. Et, pourtant, elle a l'intention de faire quelque chose pour eux. L'article 13 de la loi prévoit que le 10 pour cent des sommes distribuées aux cantons doivent être employées à combattre l'alcoolisme.

Sous quelle forme ? Sera-ce en subventionnant les sociétés de tempérance qui travaillent au relèvement des buveurs ? Certainement, ce serait faire œuvre pie, mais on conçoit difficilement l'Etat versant l'alcool d'une main et, de l'autre, offrant des primes aux abstinents ; l'Etat distillateur, faisant des distributions gratuites de coco de Calabre et de cerisette, et favorisant la diffusion des cafés-chocolat.

Si c'est une véritable bataille contre l'alcoolisme que la Confédération veut entreprendre, nous pensons qu'il faudrait fourbir d'autres armes que celles que renferme la loi du 23 décembre, et qui permettraient de frapper directement l'ennemi qui menace notre chère patrie.

Nous n'irons pas jusqu'à demander qu'on verse du plomb fondu dans la bouche des buveurs d'alcool. Mais nous croyons que pendant que la loi considérera l'ivresse d'un œil tranquille, que les tribunaux s'apitoieront sur les fumées alcooliques, que des libations répétées seront considérées comme des circonstances atténuantes, toutes les tentatives qu'on fera dans ce domaine ne seront que d'insuffisants palliatifs.

Aussi, tout en tenant compte du côté économique de la loi qui nous occupe et du rôle important qu'elle est appelée à jouer dans nos finances fédérales et cantonales, n'y apercevons-nous distinctement qu'un impôt de plus et une liberté de moins.

LE CARRIER.

Deux professeurs de langues.

Quoique l'instruction fasse chaque jour de grands progrès en Amérique, il n'est pas moins vrai que de nombreuses écoles sont encore dirigées par des professeurs incapables. Les diplômes n'étant pas exigés partout, chacun peut ouvrir une école à son

gré. On se fait professeur en Amérique quand on ne sait plus que faire, et l'on ouvre un pensionnat quand le malheur des affaires vous a forcé de fermer boutique. Il n'est pas d'étranger dans l'embarras qui n'ait cherché à donner des leçons de toutes les branches des sciences et des arts, depuis l'astronomie jusqu'à la gymnastique.

Il y avait entr'autres à New-York, raconte O. Comettant, un Auvergnat ancien porteur d'eau qui, sachant à peine lire et ne sachant pas du tout écrire, s'était bravement annoncé comme maître de français. Sa méthode, très simple et entièrement nouvelle, consistait à parler auvergnat avec ses élèves et leur dire : Imitiez-moi.

Ce singulier professeur ayant été présenté à un Allemand qui donnait aussi des leçons de français, les deux *maîtres* voulurent se parler, mais ils ne purent parvenir à se comprendre, malgré tous leurs efforts.

— Fichtra ! disait l'Auvergnat, chelui-là peut che vanter de parler drolement le franchais ! Che n'est pas comme dans l'Auvergne. Chan doute chaque pays a chon franchais que les jautres ne comprennent pas.

— Tarteifle ! quel trôle t'homme, murmurait de son côté l'Allemand, en jetant sur l'Auvergnat un air d'envie. Bour barler vrançais, il barle ; il barle bien même ! Mais che ne barle bas mal non plis, et je ne bois bas bourguoi il fait gomme s'il ne gomprenait bas. Ce être bar jalisie et parce que nous sommes tous les teux tes brovesseurs te lanque.

Les articles que nous avons publiés il y a quelques semaines, sur les *joueurs de cartes*, ont inspiré à un correspondant du *Genevois*, les réflexions suivantes sur deux autres types, qui complètent d'une manière fort spirituelle ceux qui ont été dépeints par notre collaborateur *Le Carrier* :

Le joueur absorbé et l'amateur porte-guigne. — Le joueur absorbé se croit fort à tous les jeux, en sorte qu'il se faufile dans toutes les parties, mais, toujours dans les nuages, il commet boulettes sur boulettes, ne sait jamais quand c'est à lui à jouer ou à donner ; quand il doit donner, il choisit ce moment pour rouler une cigarette ou bourrer une pipe, il mêle les cartes sens dessus dessous ou les laisse tomber, prend son temps pour les relever et les essuyer ; après quoi, les donnant une à une, il trouve le moyen d'en retourner une ou deux, de manière que c'est à recommencer ; au whist, il confond toujours le mort avec la main ; à tous les jeux, il oublie régulièrement de compter quelque chose ; il chantonne en jouant ou demande un morceau de pain et de fromage, qu'il aurait pu manger avant la partie ; il se rappelle rarement la retourne, et ne sait jamais combien il y a d'atouts de joués ; il a souvent le tic de machonner un bout de cigare et de cracher sur les pieds de ses voisins ou celui de branler la jambe ; alors, la table, la banquette, le plancher, tout tremble, de sorte que vous vous croiriez en omnibus ; il met son verre devant lui et, à un moment donné, ne manque pas de le renverser sur le tapis et les cartes.

Le joueur absorbé fait perdre généralement tous ses partenaires ; il vous énerve et vous agace, après quoi il a l'aplomb de vous proposer la belle à deux. Vous acceptez et vous perdez régulièrement, non pas par la science et la théorie, mais vous luttez vainement contre des jeux fous, que le joueur absorbé manie, et dont un grec aurait honte.

L'amateur cireur, ne joue jamais ou rarement, de crainte de perdre ; mais il s'installe entre deux joueurs de manière à les gêner, croise les jambes et salit les pantalons de l'un ou de l'autre, tapotte sur le bâton de leur chaise ; il allume une vieille pipe ou un mauvais cigare et ne tarde pas à vous étouffer ; pour boire, il passe régulièrement son verre par dessus votre épaule, et l'égoutte sur vos habits ; quand il ne fume pas, il grignote quelque chose avec un bruit agaçant ; il s'exclame sur votre beau jeu ou proteste contre votre déveine, de manière que les adversaires sont toujours renseignés.

Le cireur se met tous les jours à côté des mêmes joueurs ; il est bavard, il sent généralement l'ail ou l'oignon. Et quand vous pensez passer un moment agréable au cercle ou au café et vous délasser des travaux de la journée en faisant une petite partie, vous avez un *cireur* qui vient vous apporter la guigne et vous rendre la vie amère.

R....

LO TSENÉVO

I. La vouagnéson.

Quand l'hivai, que s'ein va, no z'a de : à revairè !
Que lo sailli revint et qu'on coumeince à vairè
Su lè brantses dè fào, lè folhiès sè montrà,
Qu'on n'a rein mé couson dâi rebusès dè Mâ,
Lo momeint est venu dè preparâ l'outsetta ;
Et sè faut épliâti, preindrè la bérueetta,
Traci du la courtena' à l'outse ein tserriyeint
Lo pe fondu dào moué, lo meillâo dào humeint.
Et lo faut pas pliorâ ; kâ s'on vâo dào tsenévo
Ne faut pas que d'ingrés lo terren sèyé vévo ;
Et po lo laborâ et lo bin reveri,
L'est la bessa qu'on preind et na pas la tserri.
On fâ 'na lardze rotta' et fochéreint prévond
On fourre avoué 'na trein la drudze dein lo fond ;
Poui quand on a veri su 'na ria 'na motta
Ye faut, por ètrè sù dè la bin frézâ tota,
Rolhi à coups dè besse, allâ fredin-fredâ,
La fratsi dè travai, ein long, et l'eimottâ ;
Et lài faut tapâ dru, que sâi pas dè la frinma,
Kâ faut, po bin vouâgni, que la terra sâi prinma,
Que ne restâi ni motte et ni cârro bornus
Yò lè grans, sein poâi frou, porriont ètrè perdus.
Et quand on a veri tota la tsenévâire
Ye la faut boutselhi per ornès, dè manâire
Que pè la méma pliace on n'aulè pas vouagni
Dou iadzo n'eimbottâ. *Verdan ào printagni*,
Dussont ètrè sèná parâi, sein quiet cein cliitèsè,
Kâ se decé, delé, l'est trào épais, cèin trotsè
Et cein fâ dévezâ lè dzeins qu'ont bin rézon
Et que dient : cé bedan ! vouâgnè tot pè bosson.

Quand l'est qu'on a sèná, s'agit dè preindrè l'haisse
Et dè lài s'appliyi. Mâ quand on l'a étâisse
Su la terra remouâie et que la faut trainâ,
Cein ne va pas solet, kâ sè faut bin cliieinnâ
Po la poâi décrotsi. Faut socliâ, sè repreindrè,